

**Information sur vos consignes de tri et vos bacs de tri
Janvier 2020**

Mesdames, Messieurs,

Entre janvier et juin 2020, le dispositif de tri des déchets mis en place au sein de 56 communes du Grand Reims va évoluer en une collecte unique mélangeant les emballages et les papiers dans un même bac. Votre commune sera concernée par ces évolutions qui vont permettre une harmonisation des consignes de tri à l'échelle du Grand Reims.

Un courrier vous sera diffusé dans votre boîte à lettres 2 semaines avant la mise en place de la nouvelle organisation. Toutefois, cette harmonisation n'aura pas d'impact sur les fréquences et les jours de collecte.

2 configurations sont possibles :

Option 1 : l'actuel bac jaune en votre possession est un mini bac sans roue.

Devenu trop petit pour contenir l'ensemble des déchets qu'il peut désormais recevoir, ce bac sera remplacé par un bac plus grand. Les services du Grand Reims procéderont gratuitement et automatiquement à ce remplacement. Le courrier à venir, déposé dans votre boîte à lettres vous expliquera ces modalités et le planning d'intervention.

Option 2 : vous disposez d'un bac jaune avec roues. Vous pouvez dès à présent utiliser le bac jaune pour vos papiers.

Pour toute question complémentaire, nous vous invitons à contacter le Grand Reims soit par téléphone (tri info 03 26 02 90 90), soit par courriel tri.info@grandreims.fr.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de nos salutations les meilleures.

**La communauté urbaine du Grand Reims
Direction des déchets
Tél. : 03 26 02 90 90**

COLLECTE DES DÉCHETS

